

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 14
 Procurations..... 1
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie,
 MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIOLA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud,
 CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel,
 LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur
 QUATREFAGES Damien

ABSENTS EXCUSES : Madame DAGUET Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir
 ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 5**DELIBERATION N° 3**
**DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE
 AU COMITE SYNDICAL DU SMICA**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant que le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Monsieur le Maire propose de désigner en qualité de délégué(e), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame Kristel MARTIN

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE DESIGNER** comme délégué(e), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame Kristel MARTIN

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance
 Kristel MARTIN*

*Le Maire
 Jean-Michel DAUMAS*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **21 AVR. 2026**
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le **21 AVR. 2026**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

